



SAISON 2020
COMMISSION TECHNIQUE / SECURITE
NOTE INFORMATION N°4

- Les casques utilisés en championnat de France doivent être au minimum de type EC22. Les casques SNELL ou FIA (voir liste déposée sur le site UIM) peuvent être aussi utilisés. Un casque a une durée de vie maximale de 5 ans sans subir de choc ou accident, à partir de sa date de fabrication, et doit être remplacé s'il a subi un choc ou un accident.

- Lors des tests d'immersion, pour la réalisation de celui-ci en piscine, le matériel fédéral sera utilisé. Tous les pilotes participants au test d'immersion doivent avoir un certificat de plongée valide ou avoir eu une formation appropriée à la plongée.

- Pour les bateaux Série Nationale et F2000, il est obligatoire d'avoir une bouteille d'air d'une capacité minimum de 400L à 200 bars (ce qui correspond au format de bouteille 2L et 4 à 5kg) avec un tuyau d'une longueur suffisante afin de permettre au pilote de s'extraire de son cockpit avec le détendeur à la bouche. Les bouteilles de type spare air de capacité inférieure ne pourront être utilisées qu'en secours du système principal. Les bouteilles d'air devront être estampillées afin de respecter les normes de recharge d'air. Les bouteilles devront être fixées de manière solide en dehors du cockpit et doivent être certifiées.

- Les ballons d'airbag doivent être remplacés tous les 5 ans à partir de la date de fabrication ou de la date d'installation.



- Toutes réparations ou modifications sur les crash-box et la cellule doit être effectuées uniquement par une société ayant l'agrément UIM pour ces tâches. Il faudra envoyer à l'UIM et à la FFM un dossier contenant des photos des étapes successives des travaux effectués et un courrier certifiant que les travaux ont été faits dans les règles de l'art.
Toutes les réparations autres devront être certifiées par écrit avec si possible des photos, par la société ou personne n'ayant eu la charge des travaux.
Ces documents devront être présentés au commissaire technique lors de la première course après la réparation.
- L'aide extérieure par communication radio/électronique pendant la course et les essais est officiellement autorisée.
L'équipement radio doit avoir la possibilité d'utiliser 2 fréquences distinctes :
 - La fréquence utilisée par le pilote et son radio man (émission/réception)
 - La fréquence sécurité utilisée par la direction de course et sur laquelle le pilote ne Pourra pas émettre (réception uniquement)Il est obligatoire d'effectuer une demande d'utilisation de fréquence auprès de l'ARCEP et Présenter le document d'autorisation d'émission lors de l'inscription et du contrôle Technique.
- Les harnais de sécurité pour le pilote dans son cockpit sont obligatoirement à 6 points ; ils ont une durée de vie limitée indiquée et sont donc estampillées avec cette indication de date de fin d'utilisation.
- Les élingues ont un certificat de validité qui doit être fourni lors du contrôle technique. Une élingue est considérée comme ayant perdu 50% de capacité de charge par année D'ancienneté s'il n'y a pas ce certificat et elle doit pouvoir supporter 1,5 fois le poids du Bateau.
- Les bouteilles d'airbag ont une certification de durée de vie et sont donc estampillées avec cette indication à présenter lors du contrôle technique. Celle-ci correspond à une homologation pour son remplissage.

Raymond QUEVAL

Président de la commission Technique/Sécurité FFM

Tour Axe Nord – Bâtiment A – 6^{ème} Etage
9/11 avenue Michelet – 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01 87 00 00 37 - Courriel : contact@ffmotonautique.com